

**CONSEIL MUNICIPAL DU
18 SEPTEMBRE 2025
COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 18 septembre à 20h, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents :

Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Arnaud LEMAITRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Damien GOURGAUD, Raphaël GALLIN-MARTEL, Aline MOLINA, Christelle BOUCHI, Anthony BEJUIS, Georges GUERREIRO, Stéphanie BURIAS, Martine PIVIER, Salvator DI VINCENZO, Aurélien ROJON

Secrétaire de séance : Damien GOURGAUD

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOUT 2025
- PROJETS SOUMIS À DELIBERATION :

01-09-25	Travaux supplémentaires pour la remise en forme du parking, la création d'un cheminement et la pose d'une barrière métallique autour de la microstation des eaux usées à la salle des fêtes Adopté à l'unanimité
02-09-25	Travaux supplémentaires pour la réalisation de joints de façades à la salle des fêtes Adopté à l'unanimité
03-09-25	Tarifs de location de la salle des fêtes pour les associations non velannoises pour l'année scolaire 2024 – 2025 Adopté à l'unanimité
04-09-25	Tarifs de location de la salle des fêtes Adopté par 13 voix pour et 2 voix contre
05-09-25	Demande de fonds de concours petites communes du Pays voironnais pour des acquisitions de mobilier et de matériels pour l'école, le restaurant communal et la nouvelle salle associative Adopté à l'unanimité
06-09-25	Convention de participation financière 2023-2024 pour un enfant scolarisé en classe ULIS de Pont de Beauvoisin Adopté à l'unanimité

Le Maire, Denis MOLLIERE

MAIRIE de VELANNE
38620 Velanne

DÉLIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025
N° 01-09-25

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		Date d'affichage
13 septembre 2025		13 septembre 2025

OBJET DE LA DELIBERATION

Travaux supplémentaires pour la remise en forme du parking, la création d'un cheminement et la pose d'une barrière métallique autour de la microstation des eaux usées à la salle des fêtes

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 18 septembre à 20h, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents :

Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Arnaud LEMAITRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Damien GOURGAUD, Raphaël GALLIN-MARTEL, Aline MOLINA, Christelle BOUICH, Anthony BEJUIS, Georges GUERREIRO, Stéphanie BURIAS, Martine PIVIER, Salvator DI VINCENZO, Aurélien ROJON

Absents :

Secrétaire de séance : Damien GOURGAUD

Le Maire présente un devis de 10 618 € HT transmis par l'entreprise FOURNIER TP pour des travaux supplémentaires à la salle des fêtes qui concernent l'évacuation du remblai qui a servi à protéger la zone de captage géothermique du chauffage sous le parking de la salle des fêtes pendant la construction du pôle associatif, la remise en forme de ce parking, la création d'un cheminement pour stocker les poubelles et la pose d'un grillage métallique autour de la microstation d'épuration.

Ces travaux sont hors marché du pôle associatif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer ce devis pour ces travaux supplémentaires et à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire, Denis MOLLIERE



Acte certifié exécutoire par

- Dépot en Sous-préfecture le :
- Affichage le :

Nomenclature

1.4.1 Délibérations

**MAIRIE de VELANNE
38620 Velanne**

**DÉLIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025
N° 02-09-25**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		Date d'affichage
13 septembre 2025		13 septembre 2025

OBJET DE LA DELIBERATION

**Travaux supplémentaires pour la réalisation de joints de façades à la
salle des fêtes**

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 18 septembre à 20h, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents :

Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Arnaud LEMAITRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Damien GOURGAUD, Raphaël GALLIN-MARTEL, Aline MOLINA, Christelle BOUCH, Anthony BEJUIS, Georges GUERREIRO, Stéphanie BURIAS, Martine PIVIER, Salvator DI VINCENZO, Aurélien ROJON

Absents :

Secrétaire de séance : Damien GOURGAUD

Le Maire présente un devis de 973,28 € HT transmis par l'entreprise HABITAT 38 pour des travaux supplémentaires de réalisation de joints de façades à la salle des fêtes.

Ces travaux sont hors marché du pôle associatif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer ce devis pour ces travaux supplémentaires et à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire, Denis MOLLIERE



Acte certifié exécutoire par

Nomenclature

✓ Dépôt en Sous-préfecture le :

1.4.1 Délibérations

✓ Affichage le :

MAIRIE de VELANNE 38620 Velanne	DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025	
N° 03-09-25	

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		Date d'affichage
13 septembre 2025		13 septembre 2025

OBJET DE LA DELIBERATION	
Tarifs de location de la salle des fêtes pour les associations non velannoises pour l'année scolaire 2024 - 2025	

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 18 septembre à 20h, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents :

Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Arnaud LEMAITRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Damien GOURGAUD, Raphaël GALLIN-MARTEL, Aline MOLINA, Christelle BOUCH, Anthony BEJUIS, Georges GUERREIRO, Stéphanie BURIAS, Martine PIVIER, Salvator DI VINCENZO, Aurélien ROJON

Absents :

Secrétaire de séance : Damien GOURGAUD

Le Maire présente la délibération n°01-09-24 du 26 septembre 2024 qui fixe les tarifs de location, entre autres, de la salle des fêtes et qui ne prévoit la location de cette salle que pour les associations velannoises.

Or, l'association « FASILA Danser », qui loue la salle des fêtes depuis plusieurs années, n'est pas velannoise et le service de gestion comptable de Voiron a donc retoqué le titre de recettes de 120 € émis pour l'année scolaire 2024 – 2025.

En conséquence, il est proposé aux élus d'accorder aux associations non velannoises le même tarif que celui appliqué aux associations velannoises pour l'année scolaire écoulée 2024 – 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'appliquer le même tarif de location aux associations non velannoises que celui qui est appliqué aux associations velannoises pour l'année scolaire écoulée 2024 – 2025, et d'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire, Denis MOLLIERE



Acte certifié exécutoire par



Nomenclature

✓ Dépôt en Sous-préfecture le :

7.10 Divers

✓

✓ Affichage le :

**MAIRIE de VELANNE
38620 Velanne**

**DÉLIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025
N° 04-09-25**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		Date d'affichage
13 septembre 2025		13 septembre 2025

OBJET DE LA DELIBERATION	
Tarifs de location de la salle des fêtes	

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 18 septembre à 20h, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents :

Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Arnaud LEMAITRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Damien GOURGAUD, Raphaël GALLIN-MARTEL, Aline MOLINA, Christelle BOUICH, Anthony BEJUIS, Georges GUERREIRO, Stéphanie BURIAS, Martine PIVIER, Salvator DI VINCENZO, Aurélien ROJON

Absents :

Secrétaire de séance : Damien GOURGAUD

Les adjoints Caroline ARNAUD-GODDET et Arnaud LEMAITRE présentent aux élus une proposition de nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes

Tarifs en € au 1er janvier 2026		
Journée	Week-end	Caution
Résidents velannois et descendants directs	330	380
Résidents non velannois	420	450
Manifestations d'associations (gratuité pour le sou des écoles)	1ère manifestation gratuite puis 75 €/ manifestation lucrative	
Activités professionnelles lucratives	1/2 journée	Journée
	50	100
Tarifs en € au 1er septembre 2025		
Utilisation hebdomadaire de la salle des fêtes par les associations	140 €/an si moins de 2h/semaine et 280 €/an si entre 2h et 4h/semaine	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 13 voix pour et 2 voix contre d'appliquer ces nouveaux tarifs, sauf pour les contrats de réservation de la salle des fêtes en 2026 signés avant ce jour, et d'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire, Denis MOLLIERE

Acte certifié exécutoire par

✓ Dépôt en Sous-préfecture le :

Nomenclature

7.10 Divers

- ✓ Affichage le :



**MAIRIE de VELANNE
38620 Velanne**

**DÉLIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

N° 05-09-25

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		Date d'affichage
13 septembre 2025		13 septembre 2025

OBJET DE LA DELIBERATION

Demande de fonds de concours petites communes du Pays voironnais pour des acquisitions de mobilier et de matériels pour l'école, le restaurant communal et la nouvelle salle associative

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 18 septembre à 20h, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLIERE, Maire.

Présents :

Denis MOLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Arnaud LEMAITRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Damien GOURGAUD, Raphaël GALLIN-MARTEL, Aline MOLINA, Christelle BOUCH, Anthony BEJUIS, Georges GUERREIRO, Stéphanie BURIAS, Martine PIVIER, Salvator DI VINCENZO, Aurélien ROJON

Absents :

Secrétaire de séance : Damien GOURGAUD

Le maire expose qu'il est nécessaire pour la commune d'acquérir du mobilier et des matériels pour l'école, le 1884 et la salle associative du pôle associatif. Il précise que le mobilier à acquérir pour le pôle associatif n'est pas compris dans le marché de travaux de construction de ce pôle associatif.

- Ecole : pose de luminaires en LED dans les salles de classes, pose d'un carrelage mural dans la cuisine et construction d'un plan incliné maçonné au préau, achat de bancs pour les élèves de grande section de maternelle et achat de deux ordinateurs portables pour les professeurs.
- Restaurant communal « Au 1884 » : pose d'un carrelage antidérapant dans le couloir entre le bar et la salle de restaurant, changement des stores en façade et en terrasse avec pose d'un éclairage aux mêmes endroits, changement des dalles dégradées du faux plafond de la salle de restaurant, pose d'un tuyau d'évacuation sous la tireuse à bière.
- Salle associative du pôle associatif : achat de divers équipements pour le coin cuisine (Réfrigérateur, plaque à induction, lave-vaisselle professionnel, four micro-ondes, bouilloire, cafetière, plan de travail)

Il présente le plan de financement suivant et rappelle que les montants inscrits au budget permettent de financer cette opération pour laquelle la commune peut solliciter le fonds de concours petites communes du Pays voironnais.

Acte certifié exécutoire par

- ✓ Dépôt en Sous-préfecture le :
- ✓ Affichage le :

Nomenclature

7.5 Subventions

Objet	Prix HT €	Fournisseur	Financeur	Montant €	Taux
ECOLE					
Pose de luminaires en LED dans les salles de classes	2 602,80	GAILLARD Elec	FCPC Pays voironnais	7 653,37	50%
Pose d'un carrelage mural dans la cuisine et construction d'un plan incliné maçonner au préau	1 450,00	GMR	Autofinancement	7 653,37	50%
Achat de bancs pour les élèves de grande section de maternelle	345,36	SEMIO			
Achat de deux ordinateurs portables pour les professeurs	1 628,00	JL2S			
RESTAURANT 1884					
Pose d'un carrelage antidérapant entre le bar et la salle de restaurant	960,00	SARL GUINET			
Changement des stores en façade et en terrasse	2 054,00	REYNAUD Stores			
Pose de deux éclairages	704,32	GAILLARD Elec			
Changement des dalles du faux plafond de la salle de restaurant	2 165,00	GMR			
Pose d'un tuyau d'évacuation sous la tireuse à bière.	229,87	Yann GLUAIS			
NOUVELLE SALLE ASSOCIATIVE					
Lave-vaisselle professionnel	2 621,60	GFS			
Réfrigérateur, four micro-ondes, bouilloire, cafetière,	316,63	BUT			
Plaque à induction	165,83	DARTY			
Plan de travail	891,93	EURL RGM			
TOTAL HT	15 306,74			TOTAL	15 306,74
					100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce plan de financement et d'autoriser le maire à solliciter un fonds de concours petites communes du Pays voironnais d'un montant de 7 653,37 € et à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Velanne les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents,

Le Maire, Denis MOLIERE



Acte certifié exécutoire par

Nomenclature

- ✓ Dépôt en Sous-préfecture le :
- ✓
- ✓ Affichage le :

7.5 Subventions

MAIRIE de VELANNE 38620 Velanne	DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025	
N° 06-09-25	

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		Date d'affichage
13 septembre 2025		13 septembre 2025

OBJET DE LA DELIBERATION	
Convention de participation financière 2023-2024 pour un enfant scolarisé en classe ULIS de Pont de Beauvoisin	

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 18 septembre à 20h, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents :

Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Arnaud LEMAITRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Damien GOURGAUD, Raphaël GALLIN-MARTEL, Aline MOLINA, Christelle BOUICH, Anthony BEJUIS, Georges GUERREIRO, Stéphanie BURIAS, Martine PIVIER, Salvator DI VINCENZO, Aurélien ROJON

Absents :

Secrétaire de séance : Damien GOURGAUD

Le Maire expose qu'il est nécessaire de signer une convention avec la commune de Pont de Beauvoisin pour participation aux frais engagés par la scolarisation d'un élève résident de Velanne en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) pour l'année scolaire 2023-2024.

Après avoir entendu la convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer cette convention pour participation aux frais de scolarité en classe ULIS pour l'année scolaire 2023-2024 pour un montant de 498.01 €, ainsi que tout document se rapportant à cette convention.

Le Maire, Denis MOLLIERE



Acte certifié exécutoire par

Nomenclature

- ✓ Dépôt en Sous-préfecture le :
- ✓ Affichage le :

7.6 Contributions budgétaires